



LA LETTRE DU MAIRE

MAIRIE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

CONTACT 04.92.77.53.65 - N° 5 du 30.06.15. (IPNS)

LE MOT DU MAIRE : *Entre incertitude et rigueur...*



Bonjour à toutes et à tous,

La crise est là pour tous. Elle impacte directement les ressources de l'Etat et les communes se trouvent devant de graves difficultés.

En effet, les dotations de l'Etat, que l'on appelle D.G.F. (dotation globale de fonctionnement) sont de ce fait en forte diminution. De nouvelles charges ont aussi été transférées aux communes

- La mise en place des rythmes scolaires.

- L'instruction des permis de construire à partir du 1er Juillet 2015.

Le budget communal est de plus en plus difficile à boucler.

Il nous faut rechercher des économies sur tous les postes de dépenses pour essayer de garder une part d'investissement nécessaire au développement et au dynamisme de notre commune. Ce sera l'enjeu principal de l'année 2015 et des années à venir.

Souvenez-vous dans la lettre du Maire de Janvier 2015, j'annonçais déjà des restrictions afin de garder notre ligne budgétaire dans le bon cap, comme elle l'a toujours été à Montagnac-Montpezat.

Ainsi, le Conseil Municipal préconise certaines mesures :

La première est de fixer à 67 ans l'âge pour l'octroi du colis ou du repas de fin d'année, à condition d'être inscrit sur la liste électorale depuis au moins 1 an révolu.

Dans la même optique, et après avoir évalué toutes les options qui s'offraient à nous afin d'économiser au maximum tout en gardant un service de qualité, nous avons décidé de créer un centre de loisirs communal.

En effet, la prestation que nous offrait l'association ODEL VAR a été très positive mais ne correspond pas à la taille de notre commune rurale, dont la fréquentation des enfants au sein du centre de loisirs est très fluctuante, (elle varie entre 8 à 30 enfants selon les périodes de l'année).

Deux personnels diplômés animeront le centre de loisirs tous les soirs, le mercredi après-midi, les petites et grandes vacances jusqu'à mi-Août ainsi que les NAP.

La garderie du soir est gratuite pour les enfants de Montagnac-Montpezat. Sur la base de 1 euro nous acceptons les enfants issus de l'extérieur. Le Mercredi après-midi, les petites et grandes vacances, tarif à la journée selon le QF entre 7 et 9 euros repas compris. Là aussi nous acceptons les enfants issus de l'extérieur tarifés différemment.

Les horaires du centre seront remodelés de manière à satisfaire l'ensemble des familles.

Le programme des activités

calculé par section d'âge pour l'année, est à disposition des familles auprès de nos animatrices ainsi que par affichage à La Rabassière.

Conformément à la Loi n° 2014-366 DU 24 Mars 2014, entérinée par la Loi « ALUR », la DDT ne pourra plus faire bénéficier la commune de la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1er Juillet 2015.

En application des ART. L 5211-4-2 et suivants du CGTC, une EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs.

Par ailleurs, l'ART. R 423-15 du Code de l'Urbanisme autorise une commune à charger une EPCI d'instruire les demandes d'urbanisme.

Dans une démarche de simplification et d'harmonisation des pratiques pour une meilleure sécurité juridique, c'est désormais la DLVA qui se chargera de remplir la mission d'instruire les permis de construire, d'aménager et de démolir ainsi que les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme selon des modalités définies par convention.

En bref, à compter du 1er Juillet 2015, c'est la DLVA qui instruira les autorisations d'urbanisme à la place des services de l'Etat (DDT). Cependant les dossiers seront toujours retirés et déposés en Mairie auprès du service de

l'urbanisme.

L'obligation évidente de contrôler plus étroitement le budget de fonctionnement, a contraint la commission d'attribution des subventions à appliquer des restrictions sur celles-ci, en procédant par priorité.

Pour cette année, la priorité va à notre crèche « La Marelle Enchantée » pour laquelle le subventionnement est devenu absolument nécessaire afin qu'elle conserve son équilibre budgétaire.

Notre crèche détient un agrément pour 16 enfants. Elle est



parfaitement gérée par une équipe professionnelle qui travaille en cohérence et en collaboration avec les familles, pour qui cette structure est un équilibre social.

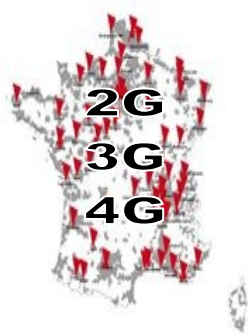
Malgré les difficultés, nous avons choisi pour cette année encore, de ne pas augmenter les impôts.

Je vous souhaite un bon été.

Le Maire F.GRECO



En Provence le soleil se lève deux fois, le matin et après la sieste.



LE PLAN CANICULE ! La chaleur revient comme chaque année, penser à boire et à vous protéger. N'oubliez pas de vous faire inscrire en Mairie 0492775365.

La santé de chacun peut-être en danger quand ces trois conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.
- La nuit la température ne descend pas.
- Cela dure depuis plusieurs jours.

Quels sont les risques liés aux fortes chaleurs ?

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur. Pour l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température et en conséquence perd beaucoup d'eau. Il risque la déshydrata-

tion.

Il en est de même pour les personnes qui font du sport, ainsi que pour les travailleurs manuels en extérieur.



LA TECHNOLOGIE 4 G, C'EST QUOI ?

Déjà déployée dans de nombreuses villes de France, la technologie 4G ouvre le très haut débit à l'échange de données sur smartphones et sur tablettes.

Le débit proposé peut aller jusqu'à 100 mégabits/seconde, soit un débit cinq fois supérieur à celui de la norme 3G+. Pour en profiter, il faut être équipé d'un appareil mobile compatible et avoir souscrit un forfait adapté.

4G est le réseau mobile de 4ème génération. On utilise le terme « 4G » en comparaison à la 3G, qui permet déjà un débit confortable sur les appareils mobiles qui en sont

équipés. Le réseau utilise la technologie LTE (Long Term Evolution) et offre un accès au très haut débit, qui peut aller jusqu'à 100 mégabits/seconde.

Le débit est comparable à celui proposé par la fibre optique chez soi.

Les avantages de la 4G sont directement liés à l'accès data sur un appareil mobile.

- Téléchargement des données plus rapide avec un débit cinq fois supérieur à celui de la 3G,
 - Un accès aux vidéos en streaming sans temps de latence,
- Des appels vidéos de meilleure qualité.

Depuis le mois de Juillet 2015, pour la réalisation du réseau

FIBRE des travaux sont mis en œuvre sur la route de la Rabasse et s'étendent dans certains secteurs de notre village.

Ce réseau contribuera à l'amélioration de la desserte téléphonique et par là, à la satisfaction des utilisateurs.

Les personnes qui souhaitent avoir plus d'informations sur le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Alpes de Haute-Provence ou SDTAN, peuvent aller sur les sites suivants :

- www.sdtan.alpes.de.haute-provence.fr
- www.arcep.fr

(Rubrique revue et actualisée).

LE CIRCUIT VTT

Le développement des activités de pleine nature constitue un véritable enjeu touristique, environnemental et économique pour le territoire du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV).

La volonté de mutualiser le potentiel des réseaux d'itinéraires VTT est très marquée sur le territoire du Bas Verdon et autour du lac d'Esparron. Elle permettrait d'une part, de donner un nouvel essor à l'image sportive et touristique de la commune, d'autre part de mettre en cohérence, sur un territoire touristiquement pertinent, les itinéraires susceptibles de constituer une offre touristique de qualité et de retenir sur plusieurs jours des adeptes de ce type de discipline.

L'objectif est de créer un espace VTT unifié sur les deux départements du Var et des Alpes de Haute Provence.

Cet espace serait : « **PROVENCE VERDON VTT** ».

Une convention doit être signée avec l'Office du Tourisme de Gréoux-les-Bains pour partager les compétences d'un agent qualifié chargé d'accomplir les missions indispensables au bon fonctionnement de cet espace.

L'engagement financier de la commune pour la création de cet espace est d'un montant de 1000 euros à verser à l'Office du Tourisme de Gréoux-le-Bains.

LES SENTIERS DE RANDONNEES

Le conseil municipal a adopté en séance du 25 Mai 2015 le tracé de la variante au GR4 sur la commune ainsi que son inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR).



Coût de l'action 1600 euros - 50% pris en charge par le département au titre du programme départemental de maintenance des sentiers 2015.



Il y a 70 ans, l'Allemagne nazie capitule. Toutes les Eglises de France sonnent alors la fin de la deuxième Guerre Mondiale.

Ce jour là prend fin en Europe, la Guerre la plus meurtrière de l'humanité. Plus de cinquante millions de femmes et d'hommes dont la moitié des civils ont perdu la vie dans ce conflit mondial.

Rappelons nous ces mots gravés dans la pierre au Mémorial de Caen :
« La douleur m'a brisé, la fraternité m'a relevé, de ma blessure a jailli un fleuve de liberté ».

L'hommage à nos enfants Morts pour la France s'est déroulé en toute humilité dans nos deux villages, en présence des autorités civiles et militaires et des élus du Canton.

Après les cérémonies, un vin d'honneur offert par la municipalité a été servi à la salle La Rabassière. Le chant des Partisans, hymne de la Résistance joué à la trompette par JL ARISTEPE est repris en cœur par nos anciens combattants et l'ensemble de l'assemblée.
Un moment d'émotion que chacun d'entre nous emporte avec lui.

REFECTION DE LA CALADE A MONTPEZAT

Les travaux de la Calade à Montpezat sont enfin terminés. Cela faisait des années que les habitants de Montpezat souhaitaient que des travaux d'embellissement soient réalisés sur la Calade (entrée du village).

Guidée par les bâtiments de France, à cause de l'Eglise Saint-Julien qui est classée patrimoine historique, l'entreprise CATANEO a réalisé là un petit chef d'œuvre.

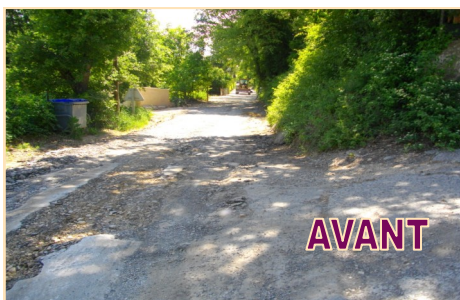
Que chacun prenne soin de ce patrimoine et le traite avec respect. Nous entendons par là faire appel à votre civisme pour respecter le stationnement ainsi que la vitesse sur la Calade. Et bien sûr la propreté.

Des containers prévus à cet effet sont mis à la disposition de chacun d'entre vous, résidents permanents ou de passage.



La RD111

Enfin !! Le Conseil Général a procédé à sa réfection. Laissons parler les photos.



LA FETE DES DICTIONNAIRES

Le 25.06.2015, au cours du pique-nique à l'école où était présent comme chaque année Monsieur le Maire, les élèves entrant en 6^e ont reçu un dictionnaire dédicacé offert par la municipalité.

A propos du « petit Robert » !

Le Robert illustré comporte 195 000 définitions et noms propres, 6 000 illustrations et cartes.

Ce dictionnaire est également consultable sur Internet grâce à un code d'accès personnel.



Mis à jour chaque mois, cet outil en ligne propose de très nombreux contenus : une centaine de vidéos clés de l'histoire de 1895 à nos jours, une banque d'images de 6 000 photos, un conjugateur (logiciel de conjugaison) de 6 400 verbes, un atlas et une chronologie interactifs, 1 000 notices d'œuvres et 3 200 citations.

LA SIGNALÉTIQUE (Réunion publique du 17.06.15– 15H00- La Rabassière).

Le 13 juillet 2015 marque la fin d'une période transitoire issue du décret du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes ; l'objectif principal est d'améliorer le cadre de vie, notamment aux abords des villes, en encadrant et limitant l'affichage publicitaire.

Les activités suivantes sont alors considérées comme éligibles aux pré-enseignes dérogatoires :

- Les activités particulièrement utiles aux personnes en déplacement.
- Les activités ayant un caractère directement lié au strict et bon déroulement des déplacements des usagers de la route, comme par exemple : les garages, les hôtels, les stations-services, les restaurants.
- Les activités liées à des services publics ou d'urgence.
- Les activités s'exerçant en retrait de la voie publique.
- Les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir.

A compter de juillet 2015, seules certaines activités seront autorisées à se signaler hors agglomération :

Les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales ;

- Les activités culturelles ;
- Les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite ;
- A titre temporaire, opérations et manifestations exceptionnelles.

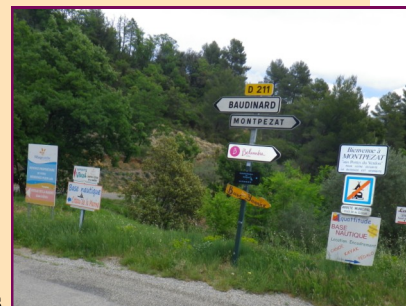
La nouvelle réglementation n'autorisera plus l'installation de pré enseignes dérogatoires scellées au sol dans les agglomérations de moins de 10000 habitants ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 100000 habitants.

Ces pré-enseignes dérogatoires autorisées doivent suivre les règles d'installation : lieu d'implantation, nombre de panneaux autorisés, format.

Toutes les pré-enseignes dérogatoires déjà en place et non conformes à ces prescriptions devront être désinstallées ou adaptées pour ne plus être en infraction.

Les autres activités antérieurement admises pourront être signalées selon les règles fixées par la circulation routière, et notamment la [signalisation d'information locale – SIL](#).

Dans tous les cas, renseignez-vous auprès des services de votre commune : il existe peut-être des prescriptions établies dans un Règlement local de publicité. D'autre part, d'autres prescriptions pourraient être précisées d'ici le 13 juillet 2015.



A L'AFFICHE....

Le 19.07.15 à 17H00 bénédiction à la Chapelle Saint-Christophe suivie du traditionnel « pot » convivial offert par la Municipalité.

Le 02.08.15 : à partir de 21H30 place de l'Horloge à Montagnac-Montpezat **KHASMIR** concert gratuit organisé par DLVA.

Le 11.08.15 Cérémonie de la Fuste. A ce jour les horaires ne sont pas connus. Il faudra consulter l'affiche quelques jours avant.

Le 15.08.15 : à partir de 21H00 place de l'Horloge à Montagnac-Montpezat concert gratuit offert par la Municipalité.

**L'URGENT EST FAIT,
L'INDISPENSABLE EST EN COURS,
POUR LES MIRACLES PREVOIR UN
DELA...**

